DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE PONTOISE CANTON DE L'ISLE-ADAM



MAIRIE DE PARMAIN 95620

TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 20 MARS 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de Convocation : 13/03/2015 Date d'affichage

27/03/2015

L'an deux mille quinze, le vingt mars, à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de *Monsieur Roland GUICHARD*, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 M. Manchet, M. Pigné, Mme Bouchet, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Kisling, Mme Bouvard, M. Ponnet, Melle Portier, M. Wambecke, Mme Mourget, M. Chatelier, Mlle Gourbeault, M. Pascal, M. Valent-Falandry, Mme Desry, M. Faucomprez, Mme Foy, M. Stéri, Mme Tievant, M. Deshayes,

Mme Verrier.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES: Mme Dodrelle (P/M. Pigné), Mme Aubert-Druel (P/M. Le Maire), Mlle Larangeira (P/M. Chatelier). M. De Jong (P/M. Hatot), Mme Chazal-Mathieu (P/Mme Bouchet), Mme Herrmann (P/M. Deshayes).

Mademoiselle Gourbeault a été désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire, prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) <u>Débat d'orientations budgétaires</u>

En application de l'article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un débat a lieu en Conseil municipal sur les orientations générales. Les documents suivant sont annexés à la présente notice :

- Etat n°1259 de notification des taux d'imposition 2015,
- Balance générale du budget compte administratif 2014
- Etat n°1386bis TH sur les renseignements statistiques du rôle d'imposition pour la taxe d'habitation en 2014
- Etat de la dette.

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015.

2) Règlement intérieur du Conseil municipal

Aux termes de l'article L2121-27-1, dans les communes de 3500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelques formes que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace doit être réservé à l'expression des élus de l'opposition.

Le Conseil municipal,

A l'UNANIMITE

⇒ APPROUVE cette précision, intégrée au règlement intérieur du Conseil municipal.

3) Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Il est demandé à l'assemblée de désigner les membres titulaires et les membres suppléants à la commission d'appel d'offres, Monsieur Roland GUICHARD étant président de droit.

Le Conseil municipal,

A l'UNANIMITE,

=> **DESIGNE** 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

5 Titulaires:

5 Suppléants :

Madame Dominique Mourget,

Madame Michèle Bouchet,

Monsieur Michel Manchet, Monsieur Serge Hatot, Monsieur Christophe Faucomprez, Mademoiselle Sylvie Larangeira,

Madame Sylvie Aubert-Druel, Monsieur Gilles Deshayes Monsieur Guy Pigné, Madame Fabienne Verrier.

4) <u>Proposition de prix pour l'acquisition d'un emplacement dans un monument</u> Columbarium

Le Conseil municipal,

A l'UNANIMITE,

- ⇒ FIXE la redevance à 1600 € TTC correspondant au prix de revient plus 22,91 % pour financer l'entretien des monuments et des accessoires de l'espace columbarium dont la commune a la charge.
- ⇒ **Dit que** la durée d'occupation est de 30 ans, renouvelable au tarif fixé par le Conseil municipal à l'échéance venue, par période équivalente.

5) Tarif voyage à Lens le 10/10/2015

Le Conseil municipal,

A l'UNANIMITE,

⇒ ADOPTE le tarif suivant pour le voyage à Lens : 50 euros pour les adultes et 40 euros pour les enfants de moins 18 ans en 2 paiements. La moitié sera versée à l'inscription et le solde le 1^{er} septembre 2015.

6) Acquisition de la parcelle ZA n°328 – lieudit « sous le bois Gannetin »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de faire l'acquisition de la parcelle appartenant aux consorts PERSIDA cadastrée ZA 328 d'une contenance de 3 311 m2.

Considérant l'acceptation des Consorts PERSIDA,

Considérant l'estimation des Domaines en date du 16 février 2015, dont détail ci-dessous :

- Bien estimé en valeur libre d'occupation,
- Règlement d'urbanisme : Zone UE,
- La valeur vénale de la parcelle est fixée à 10 € le m2, soit un prix total de 33 110 €,

Le Conseil municipal,

A l'UNANIMITE,

DORELLE 1er Adjointe au maire ou Monsieur PIGNÉ Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, à signer tous documents se rapportant à l'acquisition de ladite parcelle, d'une contenance de 3 311 m2 pour un montant de 33 110 € (trente-trois mille cent dix euros), ainsi que les frais d'acte notarié.

7) Acquisition de la parcelle AC n°305 – angle rue Guichard/rue du Maréchal Foch

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle appartenant à Monsieur COUTURIER, cadastrée AC n° 305 d'une contenance de 58 m2. Considérant qu'il est nécessaire de régulariser l'acquisition de cette parcelle formant les 4 places de parking, situées angle Rue Guichard / Rue du Maréchal Foch,

Considérant l'estimation des services des Domaines actualisée en date du 11 Mars 2015, dont détail cidessous :

- Bien estimé en valeur libre d'occupation,
- Règlement d'urbanisme : Zone 3 UA PC 8,
- La valeur vénale des parcelles est fixée à 3 500 € par place de parking, soit un prix total de : 3 500 € x 4 = 14 000 € (Quatorze mille euros)

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

DODRELLE 1er Adjointe au maire ou Monsieur PIGNÉ Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, à signer tous documents se rapportant à l'acquisition de ladite parcelle, partie à usage de parking public extérieur comprenant 4 places, pour un montant total de 14 000 € (Quatorze mille euros), ainsi que les frais d'acte notarié.

8) Donation au profit de la ville d'une parcelle de terrain cadastrée AN n°266

Vu le courrier en date du 12 Février 2015 des Consorts PERSIDA, nous faisant part du souhait de don de la parcelle cadastrée AN n° 266, située au Clos Pollet, d'une superficie de 870 m2,

Le Conseil municipal,

A l'UNANIMITE,

- ⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à accepter cette donation, considérant que la Ville aura à sa charge les frais d'acte par référence au tarif des notaires, ainsi que les frais annexes d'attestation de propriété.
- ⇒ AUTORISE Monsieur le Maire, Madame DODRELLE ler Adjointe au maire ou Monsieur PIGNÉ Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, à signer l'acte notarié correspondant et tous documents s'y rapportant.

9) <u>Convention de participation financière aux travaux du réseau d'eaux pluviales</u> avec le SIAPIA entre la rue Guichard et l'Oise

La présente convention a pour objet de fixer les conditions techniques, administratives et financières relatives aux travaux du réseau d'eaux pluviales à proximité de la gare SNCF à Parmain.

Il convient de réaliser les travaux selon la description ci-après :

- Réhabilitation du dalot eaux pluviales entre la rue Guichard et l'Oise
- Création d'un collecteur eaux pluviales rue Raymond Poincaré pour suppression du passage sous voies SNCF au niveau de la gare.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement, en qualité de maître d'ouvrage de l'opération, réalisera les travaux mentionnés à la présente convention. Elle s'engage à les réaliser dans le respect des règles applicables aux collectivités locales, notamment celles prévues par le Code des Marchés Publics. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le bureau ACTEON, 4bis rue de Villiers Adam à l'Isle-Adam. La ville de Parmain participera au financement à 100 % des travaux arrêté selon le décompte général et

La ville de Parmain participera au financement à 100 % des travaux arrêté selon le décompte général définitif de l'opération, ces travaux et frais connexes étant estimés à 310 000 € HT, augmentés du différentiel de TVA de 4,518 %.

La Ville de Parmain se libèrera des sommes dues en exécution de la présente convention dans les conditions suivantes :

- versement de 33 % à réception de l'ordre de service de commencement des travaux ;
- versement de 33 % à réception d'une situation de travaux d'au moins 60 % d'avancement des travaux,
- versement du solde à réception des travaux sur présentation du décompte général et définitif de l'opération et du procès-verbal de réception des travaux.

La ville de Parmain se libèrera des sommes dues par versement, à réception des titres de recettes émis par le SIAPIA.

Le Conseil municipal,

A l'UNANIMITE,

⇒ ACCEPTE ces dispositions et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

10) <u>Convention de participation financière aux travaux du réseau d'eaux</u> pluviales avec le SIAPIA rue du Val d'Oise

La présente convention a pour objet de fixer les conditions techniques, administratives et financières relatives aux travaux du réseau d'eaux pluviales sous la voie SNCF rue du Val d'Oise à Parmain. Il convient de réaliser les travaux selon la description ci-après :

- Réhabilitation par tubage du collecteur d'eaux pluviales sur 70 mètres de canalisation circulaire de diamètre nominale 300 mm.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement, en qualité de maître d'ouvrage de l'opération, réalisera les travaux mentionnés à la présente convention. Elle s'engage à les réaliser dans le respect des règles applicables aux collectivités locales, notamment celles prévues par le Code des Marchés Publics. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le bureau ACTEON, 4bis rue de Villiers Adam à l'Isle-Adam. La ville de Parmain participera au financement à 100 % des travaux arrêté selon le décompte général et définitif de l'opération, ces travaux et frais connexes étant estimés à 55 000 € HT, augmentés du différentiel de TVA de 4,518 %.

La Ville de Parmain se libèrera des sommes dues en exécution de la présente convention dans les conditions suivantes :

- versement à réception des travaux sur présentation du décompte général et définitif de l'opération. La ville Parmain se libérera des sommes dues par versement, à réception du titre de recettes émis par le SIAPIA.

Le Conseil municipal,

A l'UNANIMITE,

⇒ ACCEPTE ces dispositions et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

11) Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité auprès du SMDEGTVO

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son Articles 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Suppression des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité- jaune et vert,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité approuvé par le bureau le 23 février 2015 et ci-joint en annexe, considérant l'intérêt pour la ville de PARMAIN d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- => ADHERE au groupement de commandes d'achat d'électricité du SMDEGTVO.
- => APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'électricité coordonné par le SMDEGTVO.
- => AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, donne mandat au président du SMDEGTVO pour signer et modifier les marchés aux accords-cadres dont la ville de PARMAIN sera partie prenante.
- => **DECIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres aux marchés subséquents dont la ville de PARMAIN est partie prenant et régler les sommes dues au titre des marchés.

12) Nomination d'un membre à la Commission des Affaires sociales

Le Conseil municipal,

A l'UNANIMITE,

⇒ ACCEPTE l'entrée de Madame Martine DESRY au sein de la Commission des Affaires Sociales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Roland GUICHARD,

Maire de PARMAIN, Conseiller général du Val d'Oise

N° 1259 COM (2)

TAUX 2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Liberit · Égaliid · Fraternitd RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRESORERIE SPL: TRESORERIE DE L'ISLE ADAM

ARRONDISSEMENT: 95 PONTOISE

COMMUNE: 480 PARMAIN

Taxe forcider (takit)	III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :	PLEMENTAIRES:	- 19	1000	2. BASES NONTAXEES &	9			
1852 Taxe foncière (băti) Taxe foncière (ron băti) Cotisalion Foncière des Entreprises (CFE) Bases exontrées par la loi, dans certaines zones Centin				55 099	Bases exonérées par le c	onsell municipal	decimal problems.	Éoli	ennes & hydrollennes
1852 Taxe foncière des Entreprises (CFE) Colisation Foncière des Entreprises (CFE) Colisation Foncière des Entreprises (CFE) Taxe foncière (báit) Taxe foncière (bait) Ta	Taxe foncière (bâti):	-	manual de communicación		Taxe foncière (bâtii)				
Colisation Foncière des Entreprises (CFE) Passe sevonérées par la loi dans certaines zones Central fasse sevonérées par la loi dans certaines zones	a. Personnes de condition mode	este	a mena same menegakikikikan manasa sa sama sa sama sa sama sa sama sa sa sama sama sa sa sa sa sa sa sa sa sa	1 852	Taxe foncière (non bâti)			ا	entrales electriques
Control Cont	b. ZFU, ZUS, baux a réhabilitati	ion	in remains to a constitution of the conference o	0	Cotisation Foncière des En	treprises (CFE)	the state of the s		
Taxe foncière (batil) Taxe foncière (non bâtil) Taxe foncière (non batil) Taxe foncière (non bâtil) Taxe foncière (non bâtil) Taxe foncière (non batil) Taxe	c. Exonération de longue durée	(logements sociaux)		0	Bases exonérées par la lo	dans certaines zone	100	Cen	trafes photovoltaiques
Coulsation Foncière des Entreprises (CFE) 6 614 Coulsation Foncière des Entreprises (CFE) 6 614 Bases exonérées par la lot au titre des ferres agricoles 4 435 T 7 00 3 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Taxe foncière (non băti) :		mant in, mare tan managery despetation in marry mercia, set advertigable in	2 069	Taxe foncière (bâti)		the rest management of the second of the		
Colisation Foncière des Entreprises (CFE) Bases exonérées par la loi au titre des ferres agricoles 4.435 Tacvore CVAE part nette versée par les entreprises 19 906 Static	Taxe professionnelle / CFE				Taxe foncière (non bâti)			8	intrales hydrauliques
20,000 2,00000 2,00000 2,00000 2,00000 2,00000 2,00000 2,00	a Dotation unique soécifique (T	(2)		6 614	Cotisation Foncière des En	treprises (CFE)			many to the state of the state
20,40 51,00 0,44900 50,58 17,74 20,633 17,74 17,74 17,774	h. Réduction des bases des cré	ations d'établissements		59	Bases exonérées par la le	Lau titre des terres ag	ricoles	4 435	Transformateurs
Color Colo	r Exonération en zones d'amér	nagement du territoire		Access	COME C				
C. CVAE : part relative aux exonérations compensées C. CVAE : part relative aux exonérations communaux de 2014, au niveau Taux plaíonds Taux 2014 C. CVAE : part relative aux exonérations communaux de 2014, au niveau Taux plaíonds Taux 2014 C. COL 15	d Abattement de 25% en Corse		of the desirement and the state of the state		a, CVAE : part nette versée	par les entreprises			tions radioélectriques
C CVAE : part relative aux exonérations compensées C CVAE : part relative aux exonérations compensées C CVAE : part relative aux exonérations non compensées	Dotation pour parte de TRLV		Andrew Community of the	0	b. CVAE : part dégrevée			25 418	5 835
Communaux de 2014, au niveau Taux platonds Taux 2014 Communaux de 2014, au niveau Taux platonds Taux 2014 Communaux de 2014, au niveau Taux platonds Taux 2014 Col.15 - col.16 Taux communaux de 2014, au niveau Taux platonds Taux 2014 Col.15 - col.16 Taux communaux de 2014, au niveau Taux platonds Taux 2014 Col.15 - col.16 Taux communaux de la majoration Taux maximum T					c. CVAE : part relative aux	exonérations compensé	es s	Gaz-	- Stockage, transport
Taux moyens communaux de 2014, au niveau Taux plafonds Taux 2014 des EPCI national Taux communaux de 2014, au niveau Taux plafonds Taux 2014 de gent 2015 de					d. CVAE : part relative aux	exonérations non comp	ansées		869
Taux moyens communated and formulation of the following modes are special and formulation and follows are special and formulation sans lien a site applique and follows are special and formulation and follows are special and follows and follows are special and formulation and follows are special and formulated and formulation	OKREWNING THE BEAUTY	D KON SECUL				Taux plafonds communaux à ne pas	WAJORATION SPECIF	SPOUTABX DECEM	Taux de CFE percue en 2014 par
23,95 22,97 59,88 0,58200 59,30 25,07 1,25 20,20 20,40 51,00 0,44900 50,55 Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014: 162,18 1,90000 160,28 national choicières de 2014: 48,53 64,87 162,18 1,90000 160,28 national communal communal choicieres de 20,63 Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée 50,63 17,74 20,63	Taux	moyens communaux de national de		x plafonds 2015	Taux 2014 des EPCI	dépasser pour 2015 (col.15 + col.16)	Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	le SAN, la communauté d'aqqlomération, la
20,20 20,40 51,00 0,44900 50,55 Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014: 48,53 64,87 162,18 1,90000 160,28 national communal 25,76 >>> 51,52 0,63200 50,89 17,74 20,63	Taxe d'habitation	23,95	22,97	59,88	0,58200	59,30	25,07	1,25	communauté urbaine ou de communes
48,53 64,87 162,18 1,90000 160,28 national communal 25,76 >>> 51,52 0,63200 50,89 17,74 20,63 Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	Taxe foncière (bâti)	20,20	20,40	51,00	0,44900	50,55	Taux moyen pondéré et foncière	des taxes d'habitation s de 2014 :	ayant opté pour la fiscalité professionnelle
25,76 >>> 51,52 0,63200 50,89 17,74 Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	Taxe foncière (non bâtt).	48,53		162,18	1,90000	160,28	national	lenummoo	unique
TRANCEMENT Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	CFE	25,76	^	51,52	0,63200	50,89	17,74	20,63	
A - A	THE REPORT OF THE PARTY OF THE	Année au titre de laquel	le la diminution sans lien a	été appliqu	Q.				
	F	leavened and address of a facility	lo lon farry prácádomment	diminide 82	ns lien ont été augmentés				

MINISTRRE DES FINANCES ET DES COMPTES FUBLICS TAUX

TRESORERIE SPL: TRESORERIE DE L'ISLE ADAM ARRONDISSEMENT: 95 PONTOISE

COMMUNE: 480 PARMAIN

Liberie - Egalité . Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

- RESSOURCES FISCA	1 - RESSOURCES FISCALES A IAUX CONSTANTS						
The state of the s	Bases d'imposition effectives 2014	Taux d'imposition communaux de 2014	Taux d'imposition plafonnés 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)	onstants r col.3)	
Taxe d'habitation	10 987 151	1,77	^^	11 112 000		2 419 082	
Taxe foncière (bâti)	6 501 943	18,50	***	6 632 000		1 226 920	
Taxe foncière (non bâti).	34 938	3 59,24	^^	36 200	0	21 445	
OFE	524 989	3 22,83	^	545 000		124 424	
ases de taxe d'habitation	Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 3	ants : 6	**	Total		3 791 871	
ases de taxe d'habitation	Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 🕲	153 (D) 353	3067				
II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	SEIL MUNICIPAL	OSSOVIES DESTANCES	RECTESTEDOALESM	TENDINFOGRIZMENO			The state of the s
	- 65 693	•	•	6 533 -	45 324 -		
Produit nécessaire à 🕞	Total allocations comp	Produit taxe additionn	NB C Produit des IFER	Produit de la CVAE	AE @	TASCOM (D	DCRTP 🙃
		•	+ 617 950	+ 056	60	+	
		Versement GIR 6	Prélèvement GIR	Frélèvement pour le FSRIF	7.	Produit attendu de la fiscalité Producte focale (à reporter colonne 7) Th	Produit attendu de la majoration (1) TH des résidences secondaires
		NOTE OF STREET S		Si han des taux de référence (col 9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des laux doit obligatoirement être voriée.	3 (ou, à défaut, col.15 page à	!) une variation différenciée des taux e	dort obligatoirement être votée,
	Taux de référence de 2014 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (B)	PROPORTIONNELLE (2)	Taux de référence 2015 (col.6 x col.8)	TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 G	Produit correspondant (col.10 x col.11)
Taxe d'habitation	21,77	Produit attendu	The state of the s		4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	11 112 000	y diga digan k manany dia Adalah ila sa manana k ya mana yaka di amana digang
Taxe foncière (bâtl)	18,50		1		and the same of th	6 632 000	
Taxe foncière (non bâti).	59,24	3 791 871			7 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	36 200	
CFE.	22,83	Produit à taux constants	(6 décimales)			545 000	
La diminution sans li	en des taux a-t-elle été décid	a diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule cl-contre) :	ON dans la cellule ci-contre) :			Produit fiscal attendu	
A CEDOX DONTOISE		Le préfet.			A	en company of the state of the	0
		10000					

MINISTHEE DES PINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Le maire,

e

Le directeur dep. des finances publiques

BERNARD SALVAT

le 06 MARS 2015

VILLE DE PARMAIN - 95 - Budget PRINCIPAL	CA	2014
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1	

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 985 359,49	ADDLESS OF THE RESIDENCE OF	1 985 359,49
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 590 532,81		2 590 532,81
014	Atténuations de produits	778 415,10		778 415,10
65	Autres charges de gestion courante	566 818,29		566 818,29
66	Charges financières	86 846,12	0,00	86 846,12
67	Charges exceptionnelles	20 186,17	0,00	20 186,17
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	181 417,30	181 417,30
	Dépenses de fonctionnement - Total	6 028 157,98	181 417,30	6 209 575,28
D 0	Pour information 02 Déficit de fonctionnement reporté de 2013			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	221 258,51	0,00	221 258,51
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	673 776,14	Professional Control of the Control	673 776,14
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	975,00	0,00	975,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	75 190,82	0,00	75 190,82
22	Immobilisations reques en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
26	Particip, et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0.00	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	971 200,47	0,00	971 200,47
DO	Pour information 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2013			689 591,84

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires :
(2) Voir liste des opérations d'ordre :
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié :
(4) Communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) SI la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée ;
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

C-1-2-B01

VILLE DE PARMAIN - 95 - Budget PRINCIPAL	C	A 20)14
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ı		
BALANCE GENERALE DU BUDGET	В	2	

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	133 858 45	Provide the substitution of the substitution	133 858 45
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	452 733 29	NAME OF TAXABLE PARTY.	452 733,29
73	Impôts et taxes	4 199 666,15		4 199 666,15
74	Dotations, subventions et participations	1 505 996,87	process of the second district of	1 505 996,87
75	Autres produits de gestion courante	47 746,67	Fig. 5-786 at 1205 Sales December 2.5	47 746,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	63 938,85	0,00	63 938,85
	Recettes de fonctionnement - Total	6 403 940,28	0,00	6 403 940,28
R 00	Pour information 2 Excédent de fonctionnement reporté de 2013		Maria de la come	935 634,65

-	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	145 229,16	0,00	145 229,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	681 687,84		681 687,84
13	Subventions d'investissement	198 067,95	0,00	198 067,95
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00]	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip, et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	181 417,30	181 417,30
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	1 024 984,95	181 417,30	1 206 402,25
R	Pour information 001 Solde d'exécution positif reporté de 2013			0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnatisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



TAXE D'HABITATION : Renseignements extraits du rôle générai 2014

Direction: 950 VAL-D'OISE Commune: 480 PARMAIN

18/11/2014

	Nombre de	locaux taxés	Nombre d'articles du	Valeur locative bru	te revalorisée pour 2014
IL LOCAUM TAMES A LA TAME D'HABITATION COMPRIS DANS LE ROLE GENERAL	THP	THE, THS	rôle correspondants	Totale	Dont bases exonérées
	1	2	3	4	5
	4623636	PERSON DIGITAL	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH	papport, and alter-	
Ensemble des locaux et dépendances imposables	2 298	231	2 263	12 369 377	346 684
2. Locaux exceptionnels	0	0	0	0	0
3. Autres locaux et dépendances bâties (ligne 1 - ligne 2)	2 298	231	2 263	12 369 377	346 684
4. Dépendances bâties					
a. Rattachées au local d'habitation (imposition globale)	209	6	175	61 250	871
b. Non rattachées au local d'habitation (art TH distinct)	4	164	155	58 523	2 304
5. Locaux d'habitation proprement dits (ligne 3 - (ligne 4a + 4b))	2 085	61	Total art THP 2 052	12 249 604	343 509
Locaux d'habitation imposés en sus du premier sous un même article	36	2	7. Valeur locative moyenne ressortant du rôle général de 2014	> 5 466	B. Noticeaux art 35% SEU 2 085
THUV		SERVICES:	Telephone Street	TEGY STATES	
Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de la commune		0	0	0	
 Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de l'EPCI 		0	0	0	

II, VLM, BASES EXONEREES	1 - Commune	2 - Syndicats	3 - Intercommunalité*	4 - VL des THS
VL movenne	(i) 5 427		(I) 4 983	
VL movenne retenue / abat	,,,	(ii)	(II) 5 427	
Base nette imposée ou dégrevée	10 987 151		10 982 484	349 918
Base nette sans ajustement	10 924 086		10 924 086	
Base nette exo TSE	226 926		A professional profession and the second	
Bases brutes exo ZRR	Exp M1	ExoM2	EXO MS:	No.(Eat)

		Commune		Inter	communalité*	173
	Quotité avant ajustement	Quotité ajustée	%	Quotité avant ajustement 4	Quotité ajustée	9/3
- Charles and Char	€	€		€	€	
Abattement général à la base	NON VOTE					
2. Abattement pour 1 personne à charge	543	521	10	CF COMM.	523	
Abattement pour 2 personnes à charge	1 086	1 042	10		1 046	
4. Abattement pour 3 personnes à charge	1 900	1 824	15		1 830	
5. Abattement supp. par pers. à ch. à partir de la 4è	814	782	15		784	
6. Abattement spécial à la base	814	607	15		618	
7. Abattement spécial handicapé	NON VOTE					

Nb. d'art du	Afférent aux résidences secondaires	Afférents aux dépendances principales Isolées			Afférents au	x résidences prin	ncipales avec :		
rôle	1	2	0 pers. à charge 3	1 pers. à charge 4	2 pers. à charge 5	3 pers. à charge 6	4 pers. à charge 7	5 pers. et + à charge B	Total cumulé (col. 3 à 8) 9
1. Imposés ou dégravés	109	98	1 039	358	396	140	27	13	1 973
2. Exonérés	Charles or deadly	4	69	7	2	1	0	0	79

		Commune 1	Intercommunalité*	Syndicat(s)	TSE4
A. Abattement général a la base	- Nombre d'articles du rôle			-82	
ι	- Total des abattements				
 Abattement pour charges de 	famille				
a. Parsonnes des deux	- Nombre de personnes	1 510	1 510		1 51
premiers rangs (1 * et 2*	- Total des abattements	774 316	777 285		806 97
pers.) b. Personnes à partir du 3°	- Nombre de personnes	245	245		24
rang (3° pers et au-delà)	- Total des abattements	190 818	191 300		198 55
Abattement spécial à la ase	Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier en 2014	119	119		11
į	- Total des abattements appliqués dans le rôle de 2014	70 408	71 624		93 08
D. Abattement spécial nandicapé	Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier en 2014				
1	- Total des abattements appliqués dans le rôle de 2014				

VIJREPARTITIO)	And Molyette of Att	ilensson ferra Evitori	ट्यांशिंग जाता ५ (१) होता है।	es cours from the	yes
Tranches de		Cotisations mises en	Répartition des cotisati	ons brutes par collectivité	
cotisations (en euros)	Nombre d'articles du rôle	recouvrement au profit des collectivités ci-après (total des col. 3 à 4)	Communes Syndicats et TSE	Intercommunalités*	Frais et prélèvements
	1	2	3	4	5
De 0 à 11	92	7	7	0	0
De 12 à 99	146	8 296	8 127	169	17 1
De 100 à 199	21	3 323	3 236	87	68
De 200 à 299	35	8 621	8 403	218	89
De 300 à 399	55	18 829	18 349	480	289
De 400 à 499	84	37 513	36 563	950	479
De 500 à 599	93	50 720	49 426	1 294	647
De 600 à 699	106	68 399	66 666	1 733]	863
De 700 à 799	174	129 584	126 280	3 304	1 541
De 800 à 899	154	129 098	125 816	3 282	1 609
De 900 à 999	212	198 950	193 883	5 067	2 615
1000 et plus	1 091	1 855 720	1 808 428	47 292	39 295
TOTAL	2 263	2 509 060	2 445 184	63 876	47 666

		Code	Nombre d'articles THP	Nombre d'articles THE, THS	Dégrèvements Plafonnements	Non-valeurs	Bases nettes (I. 1 à 5) / Réductions (I. 6 à 7)
1. Exonération DOM (art 332	Ann. II)	ED	IMP	IRE, IRS	Platormements	1000000000	Heddelions (I. Ca 7)
2. Exonérations	a. commune		79	4	Alternation (Table Co.	305 442
₹	Dont exo droit acquis 2013	EX	15				51 786
· · ·	b. intercommunalité*		E CONTRACTOR AND ADDRESS OF				304 809
 Exonération TSE local HLN 	//SEM	EX	33		Same seek		226 926
4. Cotisations brutes nulles (a	rticles nuls)		8		William Co. S. Salar		2
5. Dégrèvements totaux : ges	tionnaires	DT	2		9 448		41 586
6. Plafonnements	a. A total non réduit	PA	4		368		AMERICAN CO.
Art. 1414 A	b. A total réduit majoré	PA	28		24 861		2 846
James 12000 (1900)	(ay) c. A partiel non réduit	PA					
20,27	d. A partiel réduit	PA	464	1	210 523		56 293
	e. A non-valeur	PA	8	28	5 900	236	673
7. Non-valeurs		NV	1		National Property	7	
B. TOTAUX			507	29	251 100	243	59 812

IL NOMBREDVARMICLI	ES DU ROLE COMPO	ORTANT			
Une valeur brut	e positive	Une valeur locative nette p	our les articles imposés	La délivrance d'un	Un (des) local(aux)
Articles imposés	Articles exonérés	Commune	Intercommunalité*	avis d'impôt	susceptibles(s) d'être exonéré(s) de TSE
2 180	83	2 173	2 172	2 122	38

IX. TAUX ET PRODUTS PAR GO	THE CHANGE						
	Taux	Taux	Nombre d'articles	Montant réel	Nombre d'articles	Montant réel	Montant net
	d'imposition	2013	TH	TH	THLV	THLV	(TH + THLV)
1. Commune	21,77000	21.77000	3	2 391 882			2 391 902
Syndicat de communes (taux global)	21,77000	21,77000	A SEAL PLAN	2 031 002			
3. Intercommunalité*	0,58200	0,56800		63 876			63 918
4. TSE	0,21500	0,21800		22 981			23 168
5. TSE Autres	0,28300	0,29000		30 321			30 479
6. Frais (THP, THE)	\$1000 C72.70	4	2 154	28 465			- 1
7. Frais (THS)			109	2 494			li de la companya de
8. Frais à 8% (THLV)							
9. Préit (art. 1641-i-B-3)	0,2 %		727	11 747			
10. Préit (art. 1641-I-B-3)	1,2 %	1000	14	916	7		
11. Préit (art. 1641-I-B-3)	1,7 %		14	2 863	!		
12. Prélt Supplémentaire (THS)	1,5 %	E BANK	107	1 181			
13. TOTAL	Black by	S CANAGE	2 263	2 556 726		*	

^(*) Communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes syndicats d'agglomération nouvelle, métropoles.

VILLE DE PARMAIN - 95 - Budget PRINCIPAL IV - ANNEXES IV - ANNEXES
--

REI	ELEMENTS DU BI REPARTITION PAR NATURE I	ELEMENTS DU BI ON PAR NATURE D	=	LAN - ETAT DE LA DETTE E DETTES (hors 16449 et	LAN - ETAT DE LA DETTE E DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	6) (suit	(e)				A2.2	
					Emprunts et Dettes au 01/01/2015	t Dettes	au 01/01	72015				
M			Catégorie	$\overline{}$			Taux d'intérêt	rêt	Annu	Annuités de l'exercice		
(Pour chaque ligne, indiquer le numèro de contrat)	Couverure 7 O/N (10)	Montant	après couverture éventuelle (11)	dù au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	ICNE de l'exercice
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00'0		3 661 056,09					266 235,47	167 433,47	00'0	51 931,30
1641 Emprunts en euros (total)		00'0	SCHOOL SECTION	3 661 056,09	THE PERSON NAMED IN			Contract Contract	268 235,47	167 433,47	00.00	51 931,30
0001588	z	00'0		75 836,51	4,75	L		4.61	13 817,11	3 338,63	00'0	683,01
0043678	z	00'0		37 392,23	1,08 F	L		5.99	18 152,42	2 239,79	00'0	979,54
0029280	z	00'0		142 286,47	5,33	L		5.86	20 470,62	8 337,99	00'0	4 679,62
MON181547EUR	z	00'0		51 750,00	7,00 F	L		5.03	00,006 8	2 516,28	00'0	1 127,98
MON191984CHF	z	00'0		54 797,54	7,00 F	L		4.37264	7 306,34	2 383,69	00°0	1 068,55
MIN173283EUR	2	00'0		158 057,62	7,50	L	1000	4.99	16 557,98	7 887,08	00'0	3 530,42
AR100997	z	00'0		924 020,41	16,75 F	L		4.03	38 756,41	36 851,45	00'0	8 522,63
60192122027	z	00'0		477 683,36	18,50	4		4.67	16 075,22	22 122,30	00'0	00'0
A75098BI-01	z	00'0		454 687,09	21,00 F	4		4.44	12 612,96	20 468,50	00'0	00'0
8746009	z	00'0		510 000,00	16,00			3.65	30 000,00	18 615,00	00'0	16 838,67
8955818	z	00'0		541 211,54	12,42	i.		4.24423	31 419,73	24 679,25	00'0	13 560,48
9324389	z	00'0		233 333,32	13,83	Ŀ		3.3525	16 666,68	7 516,45	00'0	717.17
9487672	z	00'0		00'0	15,17	L		1.88	37 500,00	10 477,08	00'0	223,25
Total général		00 0		3 661 056,09					266 235,47	167 433,47	00'0	51 931,30
100. Charles de secreta de la constante de transcentir la rembenerament du canita de la delle prévius pour l'exercice correspondant au véritable endellement.	ire ressortir le rembr	winsement du capita	il de la dette prévue	pour l'exercice con	espondant au vêrita	ble endelle	ment.					

(9) Staglssant des emprunts assortis d'une ligne de trésorenie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est souris à couverture, il convient de complèter le tableau « défail des opérations de couverture, il convient de sempunts suivant la typologie de la circulaire IOCB101507 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités ternitoriales).

(12) Type de taux d'inferté. E fixe (a virable simple ; C complèxe (cést-àdrier un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Menilonner le out les index utilisés sur l'année. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(14) Taux apère opérations de couverture vérentuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le nitérêts dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6611 « Indicéts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

2